

0110012D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND
11493 CASTELNAUDARY CEDEX
Tel : 0468945300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres de la CP : 13
Quorum : 7
Nombre de présents : 7

La commission permanente
Convoquée le : 21/02/2022
Réunie le : 08/03/2022
Sous la présidence de : Florence Geneix
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41
- la délibération du conseil d'administration du 19/10/2021 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DONS 2022 : Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le versements de dons suivants :

- 1 000€ pour la MDL du lycée Germaine Tillion
- 1 000€ pour l'association sportive du lycée Germaine Tillion
- 200€ pour l'association Les Chats Paix Belle de Castelnaudary (SIREN : 844884288)

DONS 2022 : Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la perception des dons suivants :

- 910€ de la ligue de football d'Occitanie au bénéfice de la section sportive de football
- 1656 € de la société France Challenge (SIREN : 851576629)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0